

Conditions générales

Prestation

Si je dois amener le matériel audio le local doit être à ma disposition au moins 1 heure avant le début de la soirée. Si la durée de la prestation est précisée sur le contrat chaque demi-heure supplémentaire sera facturé 25.-. Le montage et démontage du matériel n'est pas pris en compte dans les heures facturées sauf dans des cas particuliers. La location de la salle, l'électricité et le nettoyage final sont à la charge du client.

Réservation d'une date

La réservation d'une date est automatique après signature du contrat. Une pré-réservation n'est pas possible. Entre le moment que vous recevez une offre et la signature du contrat la date n'est pas réservée.

Publication internet

Après réservation de la date de l'évènement j'ajouterais sur mon site à la rubrique « agenda » la date. Si c'est souhaité j'introduirai le lien vers le site du client si lui, en contrepartie, fait un lien vers le mien. Pour les évènements publics j'informerai tous ceux qui sont dans ma mailing-list via un e-mail de présentation.

Mailing-list

Tout contact pour une offre ou un contrat implique une inscription à ma mailing list. Un simple mail suffit pour enlever votre adresse de cette liste. Cette liste reste confidentielle et ne sera pas diffusée à tiers.

Mariage

Cet évènement est très délicat pour nous les DJ's. Pour cette raison je conseille au moins une rencontre sur place pour se connaître et discuter le déroulement de la soirée. La plus part des fois les amis organisent des jeux 7 animation; il serait souhaitable de les rencontrer aussi pour s'organiser.

Matériel audio

Matériel audio nécessaire pour une soirée type:

Régie : 2 lecteurs CD professionnel (de préférence DENON), une table de mixage, éventuellement 2 platines pour le vinyle.

Sonorisation : Amplification et haut-parleurs dimensionnés pour la grandeur de la salle, 1 monitor pour le DJ est préférable.

Location matériel audio

Je peux louer ma régie (1 lecteur CD DENON D6000, table de mixage PIONEER DJM700-S et 2 platines MK2) et une petite sonorisation (évalué à max 20-30 personnes). Pour une sonorisation plus importante je conseille de louer le matériel (voir sur mon site pour quelque lien). La plus part des restaurants ou locaux de fêtes ont leur fournisseur habituel de matériel ; informez-vous auprès du propriétaire.

Si je dois prendre en charge la location je demande une participation de 10% du montant (au minimum 50.-) pour la gestion, l'éventuel transport et le montage. Dans ce cas le montant de la location doit être versé à l'avance.

Location effets lumière

Les mêmes conditions que pour la location du matériel audio sont valables.

Droits d'auteur

Les droits d'auteur sont à la charge du client/organisateur. Voir www.suisa.ch pour plus de renseignements.

Votre musique

Vous pouvez amener votre musique si vous le désirez. Celle-ci doit être gravée sur CD en format audio ou mp3. Je conseille de graver 2 CDs identiques et les tester pour éviter surprises. Un appareil (ordinateur, portable,...) avec sortie jack 3,5 mm peut être branché à la régie si nécessaire.

Hébergement

Suivant le lieu et l'horaire je demanderais la possibilité de dormir sur place. Un canapé chez un ami peut faire l'affaire ...!

Repas et boissons

Boissons non alcoolisées à charge du client pendant toute la manifestation. Un éventuel repas est demandé suivant les horaires de la prestation.

Paiement

Le paiement doit s'effectuer à l'avance ou le jour même. Pour le matériel loué le paiement doit être effectué au plus tard 15 jours avant la manifestation

Dédommagement

Aucun remboursement ou dédommagement ne peut être exigé si pour une quelconque raison la soirée n'est pas une réussite (panne de matériel, musique pas adéquate, ...). Rassurez-vous, ça n'est jamais arrivé !

Assurances

Le client est responsable du matériel loué ou mis à disposition par DJ MoRo en cas de dommages, vol, ... par un de ces clients / invités.

Frais d'annulation

Les frais d'annulation sont indiqués sur le contrat. Pour l'annulation de l'éventuelle location de matériel le contrat du loueur fait fois.